

FORMULE 29C

*Loi sur les tribunaux judiciaires*

RÉPONSE À LA DÉFENSE À LA MISE EN CAUSE

*(titre avec l'intitulé de l'instance conformément à la formule 29A)*

RÉPONSE À LA DÉFENSE À LA MISE EN CAUSE

1. Le défendeur reconnaît les allégations faites aux dispositions ..... de la défense à la mise en cause.
2. Le défendeur nie les allégations faites aux dispositions ..... de la défense à la mise en cause.
3. Le défendeur n'a pas connaissance des faits allégués aux dispositions ..... de la défense à la mise en cause.
4. *(Indiquer sous forme de dispositions distinctes et numérotées consécutivement chaque allégation de fait pertinent à l'appui de la réponse à la défense à la mise en cause.)*

*(date)*

*(nom, adresse et numéro de téléphone de l'avocat du  
défendeur ou du défendeur)*

DESTINATAIRE : *(nom et adresse de l'avocat du tiers mis en cause ou du tiers mis en cause)*

RCP-F 29C (1<sup>er</sup> juillet 2007)